

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE PLOUBEZRE**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 17 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

**Étaient Présents :**

Mmes B. GOURHANT, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, G. PERRIN, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.-M. DESMEULLES, B. PARANTHOEN ; MM. J. LAFEUILLE, J.-L. CHEVALIER, R. BISS, C. LAMOUR, J. F. GOAZIOU, J. MASSE, G. ROPARS, L. JEGOU, C. CODEN, E. PENVEN.

**Procurations :**

R. LISSILLOUR-MENGUY, procuration à F. ALLAIN  
M. ZEGGANE, procuration à M.P. LE CARLUER  
G. NICOLAS, procuration à G. ROPARS  
F. VANGHENT, procuration à J.L. CHEVALIER  
H. LESTIC, procuration à C. GOAZIOU

**Absents :**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	27
<b>Nombre de présents</b>	22
<b>Nombre de votants</b>	27

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice GATTA

**Procès-verbal de la séance précédente :** Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 a été adopté et signé par les membres présents au début de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2020.

**1. Débat d'orientation budgétaire 2020**

2020-039

Mme LE CARLUER présente le rapport d'orientation budgétaire.

Mme GOAZIOU fait remarquer que la commune a fait une bonne gestion de manière générale et peut se permettre d'investir.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;



Soit un excédent d'investissement de clôture de **757 620,83 €** hors résultat reporté, et un excédent de **1 471,35 €** avec le solde reporté de N-1.

L'excédent global de clôture est donc de **800 292,92 €**uros.

Après en avoir délibéré, avec 25 voix pour, Madame GOURHANT s'étant retirée de la table des délibérations et une abstention (Mme PERRIN), le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER,

**ADOPTE** le Compte Administratif 2019 par 25 voix pour et 1 abstention.

**AFFECTE** le résultat dégagé en fonctionnement par l'exercice 2019 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de **798 821,57 €**, par 25 voix pour et 1 abstention (article 1068).

**2) C - Compte de gestion 2019 – Budget eau :**

**2020-042**

À la demande du Maire, Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal pour le budget Eau de la commune. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2019. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget Eau tel qu'établi par le Receveur Municipal.

**2) D - Compte administratif 2019 – Budget eau :**

**2020-043**

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif 2019 pour le budget Eau, avec :

En section d'Exploitation :	Dépenses	<b>250 057,51 €</b> uros
	Recettes	<b>287 594,24 €</b> uros

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de **37 536,73 €**uros. (pas de résultat reporté de N-1.)

En section d'investissement :	Dépenses	<b>92 497,08 €</b> uros
	Recettes	<b>109 866,24 €</b> uros

Soit un excédent d'investissement de clôture de **17 369,16 €** hors résultat reporté, et un excédent de **7 513,14 €** avec le solde reporté de N-1.  
L'excédent global de clôture est donc de **45 049,87 €**uros.

Mme DESMEULLES s'interroge de savoir ce que devient l'excédent.

Mme LE CARLUER répond que cela sera à voir avec Lannion-Trégor Communauté.

M. MASSE précise que la Commune doit délibérer pour voter ce transfert, notamment l'excédent.

Ce point sera éclairci et revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Madame GOURHANT s'étant retirée de la table des délibérations, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, avec 26 voix pour :

**ADOPTE** le Compte Administratif 2019 du Budget Eau à l'unanimité.

**2) E - Compte de gestion 2019 – Budget des opérations funéraires :** 2020-044

À la demande du Maire, Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal pour le budget des opérations funéraires. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2019. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget des opérations funéraires tel qu'établi par le Receveur Municipal.

**2) F - Compte Administratif 2019 – Budget des opérations funéraires :** 2020-045

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif du service funéraire municipal pour l'année 2019, avec notamment :

En section d'Exploitation :	Dépenses	<b>2 624,17</b> Euros
	Recettes	<b>2 624,17</b> Euros

Soit un résultat de fonctionnement nul.

En section d'investissement, aucun mouvement n'est opéré.

Madame GOURHANT s'étant retirée de la table des délibérations, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Compte Administratif 2019 pour les opérations funéraires.

**2) G - Compte de gestion 2019 – Budget de la Zone d'Aménagement Concerté :**  
2020-046

À la demande du Maire, Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal pour le budget de la Zone d'Aménagement Concerté. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2019. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget de la Zone d'Aménagement Concerté tel qu'établi par le Receveur Municipal.

**2) H - Compte Administratif 2019 – Budget de la Zone d'Aménagement Concerté:**

2020-047

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté pour l'année 2019, avec notamment :

En section d'Exploitation : Dépenses **1 454 357,18** €uros  
Recettes **1 379 704,57** €uros

Soit un déficit de Fonctionnement de clôture de **74 652,61** €uros hors résultat reporté, ou **0** €uros avec le solde reporté de N-1.

En section d'investissement : Dépenses **1 229 451,99** €uros  
Recettes **1 253 128,40** €uros

Soit un excédent d'investissement de clôture de **23 676,41** € hors résultat reporté, et un déficit de **88 219,92** avec le solde reporté de N-1.  
Le déficit global de clôture est donc de **88 219,92** €uros.

Madame GOURHANT s'étant retirée de la table des délibérations, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif 2019 pour la Zone d'Aménagement Concerté.

**Affectation du résultat de 2019** : Il n'y a pas de résultat prévisionnel à affecter.

**2) I - Compte de gestion 2019 – Budget du Pôle Médical :**

2020-048

À la demande du Maire, Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal pour le budget du Pôle Médical. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2019. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget du Pôle Médical tel qu'établi par le Receveur Municipal.

**2) J - Compte Administratif 2019 – Budget du Pôle Médical :**

2020-049

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif du Pôle Médical pour l'année 2019, avec notamment :

En section d'Exploitation : Dépenses **22 092,35** €uros  
Recettes **75 081,16** €uros

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de **52 988,81** Euros.

En section d'investissement :	Dépenses	<b>48 793,71</b> Euros
	Recettes	<b>43 203,31</b> Euros

Soit un déficit d'investissement de clôture de **5 590,40** € hors résultat reporté, et un déficit de **5 650,39** € avec le solde reporté de N-1.

L'excédent global de clôture est donc de **47 338,42** Euros.

Mme DESMEULLES note que ce budget annexe n'est équilibré que grâce à une subvention de la commune et demande combien de temps encore la Commune va-t-elle continuer à payer pour ce budget ? Elle précise qu'une solution, doit être trouvée pour cet héritage de l'ancienne municipalité notamment sur les conventions passées.

Mme LE CARLUER répond qu'elle espère une opportunité de reprise par Lannion-Trégor Communauté.

Mme GOURHANT explique qu'il y a beaucoup de pôles médicaux sur le territoire intercommunal avec des tarifs très hétérogènes. Des communes adoptent des tarifs très bas et se font concurrence.

Mme GOURHANT indique avoir signalé en conseil communautaire la nécessité d'adopter une politique globale sur la santé et que les communes s'accordent entre elles pour que le territoire soit desservi équitablement avec des tarifs homogènes.

M. MASSE rappelle que c'est positif d'avoir des médecins sur la commune, c'est aussi une façon de garder les habitants sur PLOUBEZRE. Il indique également que dans l'idée d'un contrat local de santé sur le Trégor il est important de prévoir les départs en retraite de certains médecins et d'être capables d'en accueillir des plus jeunes, ce qui était l'enjeu à une époque sur la commune avec la nécessité d'ouvrir un local.

M. MASSE indique que l'existence d'un pôle médical est importante également pour avoir des professionnels du paramédical comme les Kinés, podologues ou encore infirmières.

Mme GATTA interroge sur les loyers des deux cellules vacantes.

Mme GOURHANT lui répond qu'aujourd'hui la problématique est que ces deux cellules ne peuvent accueillir que des médecins et non pas des professionnels du secteur paramédical et qu'il y a une vraie problématique pour trouver des médecins.

M. LAFEUILLE précise que ce sont des médecins mais pas uniquement des généralistes.

Madame GOURHANT s'étant retirée de la table des délibérations, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Compte Administratif 2019 pour le Pôle Médical.

**AFFECTE** le résultat dégagé en fonctionnement par l'exercice 2019 du budget du Pôle Médical à la section d'investissement pour un montant de **52 988,81** € (article 1068).

### **3) Budget primitif 2020 de la commune :**

2020-050

Le Conseil Municipal, **vu** le projet de Budget Primitif 2020, qui

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **2 910 116,00** Euros,
- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **2 628 203,59** Euros,

**Vu** le résultat dégagé par l'exercice 2019 du budget général,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2020 proposé par 22 voix pour et 5 abstentions,

**VOTE** les crédits de fonctionnement et d'investissement par chapitre à l'unanimité.

### **4) Budget primitif 2020 de la Zone d'Aménagement Concerté :**

2020-051

Madame LE CARLUER donne présentation du projet de Budget Primitif 2020 pour la Zone d'Aménagement Concerté qui :

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **1 405 383,11** Euros,
- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **1 249 603,03** Euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Budget Primitif de la ZAC pour 2020.

**VOTE** les crédits de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

### **5) Budget primitif 2020 du Pôle Médical :**

2020-052

Madame LE CARLUER donne présentation du projet de Budget Primitif 2020 pour le Pôle Médical qui :

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **70 000,00** Euros,
- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **114 650,29** Euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Budget Primitif du pôle médical pour 2020.

**VOTE** les crédits de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

### **5) Budget primitif 2020 des opérations funéraires :**

2020-053

Madame LE CARLUER donne présentation du projet de Budget Primitif 2020 pour les opérations funéraires qui :

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **4 200,00** Euros,

- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **Néant,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 26 voix POUR et une abstention (Mme. GATTA) :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2020 proposé par 26 voix pour et 1 abstention

### **7) Renouveaulement de la Commission Communale des Impôts Directs** 2020-054

Mme GOURHANT propose la liste composée des noms de tous les conseillers municipaux ainsi que M. BOULAI, soit 28 noms.

M. CODEN s'étonne que sa liste n'ait pas été sollicitée. Il aurait pu contacter des personnes extérieures pour arriver aux 32 noms à proposer.

Mme GOURHANT répond que seule la liste de M. Boulai a été sollicitée mais qu'en raison des vacances il y a eu peu de réponses. Elle précise que cette commission se réunit une fois par an et a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Cette commission sera au final composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) instituant une commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE :

**ÉTABLIT** la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

M. LAFEUILLE Jérôme, Mme ALLAIN Françoise, M. ZEGGANE Malek, Mme LE CARLUER Marie-Pierre, M CHEVALIER Jean-Luc, Mme GOAZIOU Catherine, M. JÉGOU Louis, Mme DESMEULLES Marie-Madeleine, M. GOAZIOU Jean-François, M. BISS Rodolphe, Mme GIRAUDON Evelyne, M. ROPARS Gilles, M. LESTIC Hervé, M. NICOLAS Gildas, Mme LE DAIN Dominique, Mme ROBIN-DIOT Armèle, Mme GATTA Béatrice, M. LAMOUR Charles, Mme ROLLAND Marie-Odile, Mme LISSILLOUR-MENGUY Rozenn, M. VANGHENT François, Mme PERRIN Gabrielle, M. CODEN Christian, Mme PARANTHOËN Béatrice, M. MASSÉ Jérôme, M. PENVEN Eddy, M. BOULAI Jean-Yves.

### **8) Installation classée : consultation publique et avis de la commune** 2020-055

M. CHEVALIER présente le projet de la SARL SALIOU dont le siège est à Ar Genkiz à Bégard et qui exploite un élevage porcin à Kerallain en Ploubezre.

L'élevage est restructuré avec une diminution des effectifs autorisés le 4 mai 1998 pour 1470 animaux équivalents et la réactualisation du plan d'épandage. L'installation classée est soumise à enregistrement. Le projet prévoit de passer à 1023 animaux équivalents.

Le plan d'épandage est réparti sur une surface de 387 hectares dont 338 épandables. Les effluents produits sur Ploubezre seront épandus sur Bégard, Ploubezre, Lannion et Ploulec'h.

Une consultation publique a lieu du 10 juillet au 7 août 2020 inclus en Mairie. Le dossier complet est tenu à disposition du public sur le site internet de la préfecture et à la Mairie de Ploubezre.

**Vu** l'avis favorable de la commission environnement du 17 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ÉMET** un avis favorable sur cette installation classée.

### **9) CCAS : Elections des membres**

**2020-056**

**Vu** la délibération du 10 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au CCAS à 12 membres en plus du Maire, membre de droit, soit 6 membres élus et 6 membres nommés,

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer les membres élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**NOMME** Françoise ALLAIN, Catherine GOAZIOU, Dominique LE DAIN, Jean-Luc CHEVALIER, Gabrielle PERRIN, Marie-Odile ROLLAND membres élus du CCAS.

### **10) Affaires diverses**

Mme GOURHANT informe l'assemblée sur le droit à la formation des élus ayant reçu délégations : selon l'article L 2123-12 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

M. CODEN remercie Mme LE CARLUER ainsi que les agents pour la présentation du budget, et regrette le manque de lisibilité sur le moyen terme lié au manque de plan pluriannuel d'investissements. M. CODEN indique que les élus de la minorité seront vigilants sur 2021. M. CODEN remercie également la majorité pour les augmentations de subventions accordées aux budgets des associations. Il exprime également son soutien à l'existence d'un pôle médical sur la Commune. M. CODEN regrette le peu de représentativité des élus de la PLOUBEZRE au sein de LTC malgré la position en 5<sup>ème</sup> position de la collectivité au sein de l'intercommunalité, même s'il reconnaît que cela est indépendant de la volonté des élus ploubezriens. M. CODEN demande s'il y a des conseillers délégués au niveau municipal.

Mme GOURHANT répond qu'il y aura deux conseillers délégués : M. BISS à la communication et M. VANGHENT concernant la démocratie participative.

Mme PERRIN souhaite évoquer un problème d'environnement et propose pour éradiquer une plante invasive, la Renouée du Japon, de la couper très régulièrement

et estime que la planification actuelle de l'entretien des bords de routes est trop tardive et ne permet pas de faire cela.

Mme DESMEULLES pense qu'il vaut mieux arracher que couper cette plante.

Mme GOURHANT précise qu'il existe des groupes de travail sur LTC à ce sujet. Concernant la programmation d'entretien des bords de route, Mme GOURHANT indique que celle-ci varie d'une année sur l'autre pour contenter tout le monde et que chacun à sa façon peut également agir en formant des groupes en local, notamment avec des personnes du bassin versant.

M. LAFEUILLE indique qu'effectivement le problème ne concerne pas seulement les bords de route, car cette plante gagne du terrain tout autour.

Mme GOURHANT conclut que ce sujet sera un bon sujet de travail pour la commission environnement.

M. PENVEN demande à ce que soit possible l'envoi des convocations par mail.

Mme GOURHANT répond que cela sera fait.

Mme GOURHANT tient à remercier le personnel administratif pour le travail accompli en présentiel mais surtout en télétravail durant la période de confinement, de déconfinement notamment avec le report des élections, la gestion de la crise sanitaire et la préparation du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

À Ploubezre, le  
Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

F. ALLAIN

R. BISS

J.-L. CHEVALIER

C. CODEN

M.- M. DESMEULLES

B. GATTA

E. GIRAUDON

C. GOAZIOU

J. F. GOAZIOU

L. JEGOU

J. LAFEUILLE

C. LAMOUR

M. P. LE CARLUER

D. LE DAIN

H. LESTIC

R. LISSILOUR-MENGUY

J. MASSE

G. NICOLAS

B. PARANTHOEN

E. PENVEN

G. PERRIN

M. O. ROLLAND

A. ROBIN-DIOT

G. ROPARS

F. VANGHENT

M. ZEGGANE